

**VILLE DE SAINT GENIS LAVAL  
COMPTE-RENDU  
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DANS SA SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2015**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRÉSENTS**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 9), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 4)

**EXCUSÉS**

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 9)

**ABSENTS**

**POUVOIRS**

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Guillaume COUALLIER

-----

La séance est ouverte à 19 h 00

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 janvier 2015**

### ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

*Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.*

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Compte-rendu des décisions n° 2014-100 à 2015-007**

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2014-100 à 2015-007).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions.

### ***LE CONSEIL PREND ACTE***

## **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Quincieux**

**Évaluation des charges transférées**

Par arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de Communes membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert des compétences prévues dans les statuts de la Communauté urbaine et nécessite une évaluation financière de ces transferts.

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), lors de sa séance du 4 décembre 2014, a proposé, à l'unanimité des membres présents, d'arrêter le montant des charges transférées à 652 377 €.

Ce montant a été arrêté par délibération n° 2014-0468 du Conseil de Communauté du 15 décembre 2014.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant des charges transférées par la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon à 652 377 €.

### ***LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION***

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Ce rapport annuel 2013 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

Pour information en 2013, ce sont 218kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit -5,7% par rapport à 2012 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 229 kg./hab(-5,5%).

Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert), pour Saint Genis-Laval, 50,64 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés contre 48,1 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, concernant le recyclage du verre, la quantité de verre collectée sur 2013 a augmenté de 1,9%, passant de 21,8 à 22,22 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 19,8 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon 2013) a permis de remettre un chèque de 21 160€ avec 264,5 tonnes collectées. À Saint-Genis-Laval, 5 tonnes ont été collectées (4 tonnes récoltées auprès des habitants place Jaboulay, plus d'une tonne récoltée auprès des services municipaux).

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 25 053 tonnes et d'offrir 76 412 € à la ligue contre le cancer.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont un exemplaire est mis à disposition du public en mairie.

### ***LE CONSEIL PREND ACTE***

#### **5. HABITAT**

**Garantie d'emprunt des prêts PLUS et PLAI auprès d'ALLIADE HABITAT pour l'opération "résidence Bayard" au 92 avenue Foch**

Une erreur matérielle est intervenue dans la délibération n°09.2014.069 du 30 septembre 2014 relative à la garantie d'emprunt accordée à ALLIADE HABITAT pour l'opération du 92 avenue Foch (ex gendarmerie). En effet, le taux du prêt PLUS est le taux du livret A + 0,60% et non - 0,60%. Il convient donc de procéder à la modification.

Depuis 2001 la Commune souhaite voir se réaliser une opération de logements aidés en requalification de l'ancienne gendarmerie.

Après avoir circonscrit les contraintes du PLU, du règlement de copropriété, les nombreuses négociations avec l'État, le bâtiment a pu être cédé à ALLIADE.

Afin de pouvoir financer les travaux (les bâtiments datent de 1968) visant à créer quinze logements, la société ALLIADE a contracté quatre prêts auprès de la CDC d'un montant total de 995 595 euros.

La Ville est sollicitée pour garantir ces quatre emprunts à hauteur de 15%, soit pour un montant de 149 339, 25 euros dont les taux d'intérêt varient de 1,05% à 1,85%.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie aux quatre prêts contractés par ALLIADE auprès de la CDC.

### ***LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION***

#### **6. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Adhésion au Conseil Énergie Partagé (CEP) du SIGERLy**

Le SIGERLy auquel la commune adhère, réalise pour le compte de ses membres, des études d'amélioration énergétique du patrimoine communal. Toutefois la mise en œuvre des travaux n'était pas accompagnée.

Aussi le SIGERLy, à la demande des communes membres, propose désormais un accompagnement complet dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie, via un service appelé « Conseil Énergie Partagé » (CEP).

L'engagement de la commune et du SIGERLy, d'une durée de 6 ans, est formalisé dans le cadre d'une convention entre les deux parties, qui ne fait l'objet d'aucune rémunération ou contribution supplémentaire particulière au syndicat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'adhésion au « Conseil Énergie Partagé » avec le SIGERLy.

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

**7. EMPLOI**

**Signature PLIE avenant 2014 protocole 2015-2019**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de lutte contre l'exclusion qui permet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau territorial afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté dans le cadre de parcours individualisés qui associent l'accueil, l'accompagnement social, l'orientation, la formation, l'insertion et le suivi.

Plate-formes de coordination, les PLIE mobilisent, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'État et le Service Public de l'emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations ...).

Le protocole d'accord 2008-2012 avait fait l'objet d'un premier avenant portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2013. Or, afin de faire coïncider le plan avec la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 ainsi que l'installation de la Métropole lyonnaise, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire ce protocole par un second avenant courant ainsi jusqu'au 31 décembre 2014.

Le nouveau protocole 2015-2019 décline les nouvelles orientations du PLIE du sud-ouest lyonnais et en définit les modalités d'exécution : public bénéficiaire, objectif quantitatif, partenariat, organisation et gouvernance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à signer le second avenant de prorogation du protocole 2008-2012 pour l'année 2014 ainsi que le protocole 2015-2019.

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

**8. JEUNESSE**

**Subventions Temps d'Activités Périscolaires 2015**

Pour enrichir l'offre éducative, permettre de mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire des acteurs spécialisés issus du partenariat associatif du territoire, la Ville a lancé un appel à projets sur les temps de découverte ou de loisirs proposés (TAP).

La présente délibération vise à attribuer les subventions aux différents porteurs de projets mettant en œuvre près d'une centaine d'ateliers par semaine dans les écoles publiques saint-genoises sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 03 juillet 2015.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux porteurs de projets dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - janvier à juillet 2015.

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2**

**Votes Contre**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE**

**Abstentions**

**Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT**

## 9. FINANCES

### Budget primitif 2015

Tel que présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, en 2014, le contexte économique et social reste très fragile, avec une perspective de croissance très modérée et un plan de diminution du déficit public impactant les recettes des collectivités.

*Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle.*

*Celle-ci a été construite sur la base d'une analyse financière rétrospective avant d'y intégrer :*

- *les éléments connus de contexte (baisse des dotations, coûts partis, dégressivité des subventions CAF...)*
- *des hypothèses ou objectifs d'évolution : + 2,5% pour les contrats de prestations, + 4% pour les fluides, +1,5% pour les charges de personnel et 0% sur les autres dépenses de fonctionnement*
- *une stabilité des taux de fiscalité locale*
- *un recours à l'emprunt pour financer les investissements*

*Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget équilibré, dans des masses contenues, à la fois en fonctionnement et en investissement.*

### 1 - Une section de fonctionnement maîtrisée ...

Ainsi le budget de fonctionnement 2015 a été construit dans une logique programmatique, alliant à la fois recherches permanentes d'économies et offre de nouveaux services. Avec 17,8M€, il affiche ainsi une stabilité par rapport au budget 2014.

Pour arriver à cet exercice malgré les augmentations naturelles telles que celle de l'énergie, des indexations des contrats ..., des économies ont été réalisées dans chaque secteur. Ainsi, au regard de la tenue du Festival, le spectacle de cette même période à La Mouche est supprimé, de même que des groupements de commandes sont réalisés et que la non dépose de l'ensemble des illuminations sur la ville générera une économie de 2,5k€ sur le budget 2015.

Toutefois, l'ensemble des économies ainsi générées permettra également d'étoffer l'offre de service pour 2015 ou d'en proposer de nouveau tels que :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi;
- le renforcement des Bourses Municipales pour les Jeunes (20k€ en 2015);
- l'accentuation du temps fort du 13 juillet avec augmentation de la prestation « feu » et des animations (+ 3k€).

### 2- ... Pour une politique d'équipement ambitieuse

Alors que de nombreuses collectivités diminuent leurs investissements, la ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 9,5M€ budgétés et réaffirme ainsi son soutien à l'emploi.

Parmi les investissements prévus cette année figurent plusieurs opérations en cours dont l'achèvement est programmé courant 2015, notamment :

- ✓ La construction de la Maison de Quartier des Collonges (2,339M€) pour accueillir dans des espaces adaptés, à la rentrée 2015 l'ensemble des activités dernièrement développées sur ce quartier par Léo Lagrange;
- ✓ La réhabilitation de la Médiathèque (1,231M€), conçue dans une optique de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, mais également de baisse des coûts d'énergie et de fonctionnement, tout en permettant une ouverture aux usagers le samedi;

- ✓ La nouvelle voie Darcieux/Collonges (156k€) avec pour finalité la réalisation d'une nouvelle voie et l'aménagement du secteur;
- ✓ L'aménagement du nouveau poste de police municipale au 36 rue Fourel (651k€) dont la réalisation contribue, outre à l'amélioration et à des conditions d'accueil du public mais aussi à la revalorisation de cette entrée du cœur de ville;
- ✓ Le début des travaux de réaménagement de la Mouche (245,7k€) qui vise à la fois l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité et la valorisation de l'accueil pour diminuer les charges de personnel.

Au-delà de ces principaux projets, chaque année des travaux sont programmés afin de maintenir en état le patrimoine communal. En 2015, 1,3M€ y seront consacrés.

L'ensemble de ces travaux sera financé par l'autofinancement dégagé en fonctionnement, des subventions d'investissements et dotations (FCTVA...) ainsi qu'un recours à l'emprunt prévu à hauteur de 2,95M€ soit un montant légèrement en dessous de ceux réalisés l'an dernier (3,35M€).

*Croissance faible, chômage en hausse, réforme territoriale, redressement du déficit public et baisse des dotations de 11 milliards sur 3 ans : le contexte économique et financier des collectivités est loin d'être euphorique. Plus encore que ces dernières années, en fonctionnement des arbitrages s'imposent sur les actions à mettre en œuvre en priorité, sur les mutualisations pouvant être travaillées tout en proposant une offre de service de qualité. Maintenir un certain niveau d'autofinancement sans augmenter les taux de fiscalité pour permettre de poursuivre les investissements, tel était l'objectif exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget 2015 est le fruit de ce travail de réflexion, de prospective et de planification.*

*En outre, la situation financière saine et le taux d'endettement de la ville permettent aujourd'hui de disposer des marges de manœuvre pour faire des choix que d'autres collectivités ne peuvent plus faire, à savoir celui d'investir, celui de répondre aux besoins et au bien-être des Saint-Genois, d'accroître le dynamisme de son territoire tout en soutenant l'économie.*

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 équilibré en dépenses et recettes et s'élevant à 20 460 591,62€ en fonctionnement et 12 554 766,54€ en investissement.

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 5**

**Votes Contre**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE**

**Abstentions**

**Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 25/02/15  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER